



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire
Article L 2122-22 du CGCT

Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet Energie

Année 2024

Rénovation des parcs de luminaires

Demande de subvention

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu le projet de passage en LEDS de 84 points lumineux sur la commune de Raimbeaucourt pour un montant de travaux estimé à 49 806,27 € HT,

ARRETE

Article 1 : Pour le projet de passage en LEDS de 84 points lumineux sur la commune de Raimbeaucourt, une subvention au titre de l' Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2024 – Volet « Energie » est sollicitée avec un financement assuré comme suit :

- Montant HT de l'opération	: 49 806,27 €
- Demande ADVB 2024 : 50%	: 24 903,14 €
- Autres subventions Etat (Fonds Vert : 20%)	: 9 961,25 €
- Autres subventions (Région)	: /
- Autofinancement HT : 30%	: 14 941,88 €
- Emprunt	: /

Un dossier de demande de subvention sera déposé sur la plateforme dédiée aux aides et subventions du département du Nord.

Article 2 : Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.

Article 3 : La présente décision sera transmise à M. le Sous-préfet de Douai, insérée dans le registre des délibérations et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Raimbeaucourt,
Le 23 février 2024

Le Maire,
Alain MENSION

Publié sur le site internet de la commune le 27 février 2024